

Projet d'établissement 2017-2022

Résidence ARGIA
Biarritz

Préambule

L'actualisation du projet d'établissement de l'établissement, de l'association « PEP 64 » a été réalisée dans le respect de l'Article L. 311-8 de la loi du n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Elle a été conduite de mars à juillet 2017 et a fait l'objet de l'implication des professionnels de l'établissement, notamment à travers la mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de réflexion thématique.

L'ensemble de la démarche a été organisé et dynamisé par la direction de l'association et de l'établissement qui a réalisé un travail de communication interne et assuré les interfaces techniques et fonctionnelles entre les professionnels et le consultant du cabinet GConsultant qui a accompagné la démarche sur le plan méthodologique et a assuré la formalisation du projet.

Valeurs et objectifs associatifs

1. Les valeurs associatives

1.1 La laïcité

Finalité première des Pupilles de l'Enseignement Public, elle fonde notre conviction sur le fait que les Hommes doivent être maîtres de leur destin en assurant pleinement leurs devoirs et en jouissant pleinement de leurs libertés, notamment de leur liberté de conscience. La laïcité défendue par « Les PEP64 » s'adresse à ce qu'il y a de commun à tous par-delà les différences : la raison et l'intelligence. Dans le travail quotidien, la laïcité suppose l'échange entre tous et, à travers la discussion ou le débat, elle est le principe qui permet à l'intelligence de chacun de s'exercer.

1.2 La solidarité

La solidarité est le principe de fondation du contrat social et non pas un mécanisme de compensation assurantielle qui flirte parfois avec la condescendance. Au contraire, la solidarité est le principe qui assure l'autonomie de chacun et la valeur de l'individu. La solidarité participe du sentiment d'appartenance de chacun à une même communauté de destins et suppose aussi une obligation morale de l'individu envers la société. Notre conception de la solidarité s'oppose à la fatalité et s'efforce de ne pas figer la relation entre celui qui donne et celui qui reçoit, en s'inscrivant dans une logique de transformation sociale.

2. Axes de développement stratégique relatifs à l'évolution de l'offre de services

Pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux

- Permettre le maintien ou l'accès au milieu ordinaire et l'inclusion sociale.
- Définir les prestations dans une logique de parcours (articulation des prestations, « zéro sans solution »).
- Répondre aux besoins spécifiques émergeant.
- Développer des approches préventives.

Pour le domaine « éducatif et de loisir »

- Développer l'offre de services à des publics nouveaux.
- Diversifier et rendre attractive l'offre de loisirs dans les centres de vacances.
- Favoriser l'accès aux loisirs et à l'éducation aux plus démunis.

Autres domaines

- Développer des actions de solidarité.
- Développer d'autres secteurs d'activités dans le cadre de politiques éducatives de proximité : (petite enfance, accompagnements à la scolarité, accueil périscolaire et de loisirs, éducation et famille, Service d'Assistance Pédagogique à Domicile [SAPAD]...)
-

3. Axes de développement stratégique relatifs à l'adaptation des organisations

Vie associative

- Augmenter, diversifier et dynamiser la base militante.
- Réformer les statuts

Cohérence et la continuité des prestations.

- Homogénéiser les procédures et les outils utilisés par les établissements et services.
- Organiser le parcours de l'utilisateur.
- Élaborer des projets éducatifs et pédagogiques pour les centres de vacances et les évaluer.

Pilotage et management

- Homogénéiser les pratiques managériales.
- Renforcer les fonctions supports.

Politiques sociales et de gestion des ressources humaines

- Adapter les fonctions aux nouveaux besoins.
- Assurer le développement professionnel.
- Développer la qualité de vie au travail.
- Promouvoir l'emploi solidaire au sein de nos équipes.

Gestion budgétaire

- Maintenir les équilibres budgétaires globaux.
- Rationaliser la gestion du patrimoine.
- Rechercher de nouvelles sources de financement et développer une politique d'achats centralisés.

Communication

- Améliorer les systèmes d'information.
- Structurer la communication interne et externe.

Qualité

- Développer des espaces et des lieux de vie plus adaptés.
- Soutenir les démarches d'amélioration continue et évaluer l'efficacité des prestations.
- Obtenir une certification qualité dans l'association.
- Développer une politique « responsabilité sociétale et environnementale ».

Présentation de l'établissement

Nom	Résidence Argia
Coordonnées	7 route d'Arcangues, 64200 BIARRITZ Tél. : 05.59.41.61.00 Email : residence.argia@pep64.org
SIRET	775 638 661 000493
FINESS	640017620
Type	Foyer d'hébergement
Création	31 décembre 2009
Renouvellement de l'autorisation	31 décembre 2025
Gestionnaire	Les « PEP64 »
Organisme de contrôle et de tarification	Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
Cadre législatif et réglementaire	Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Article R. 311-35 du Code l'action sociale et des familles relatif au règlement de fonctionnement. Article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles. Article L. 312-8 du Code l'action sociale et des familles relatif à l'évaluation externe. Article L. 313-5 du Code l'action sociale et des familles relatif au renouvellement de l'autorisation et résultats de l'évaluation externe. Article L. 344-1 du Code de l'action sociale et des familles. Article L. 344-7 du Code de l'action sociale et des familles. Article R. 344-29 du Code de l'action sociale et des familles. Article R. 344-33 du Code de l'action sociale et des familles. Articles D. 344-35 à D. 344-39 du Code de l'action sociale et des familles. Décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux formes de participation. Décret n° 2004-1274 du 26 novembre 2004, relatif au contenu du contrat de séjour. Décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et modifiant le Code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire). Décret n° 2006 du 23 décembre 2006, modèle de contrat d'accueil type. Décret n° 2007-159 du 6 février 2007 relatif au recueil par la Maison départementale des personnes handicapées de données sur les suites réservées par les établissements et services aux orientations prononcées par la Commission des droits et de l'autonomie modifiant le Code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire).

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire – 64140 Billère – Tél. : 05 59 83 83 04 – Fax. : 05 59 83 88 51 – www.pep64.org

Projet établissement Résidence Argia 2017-2022

	Décret n° 2007-975 du 15 mai 2007 fixant contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux.
	Arrêté du 29 décembre 2006 relatif aux modèles de formulaires de demande auprès de la maison départementale des personnes handicapées.
	Arrêté du 8 septembre 2003 précisant le contenu de la charte des droits et libertés des personnes accueillies.
Agrément	30 places.
Effectifs salariés	11,40 ETP
Activités	Hébergement Restauration Accompagnements au maintien et développement de l'autonomie Accompagnements à l'inclusion sociale Loisirs
Attractivité	Régionale.

Caractéristiques des personnes accueillies et accompagnées

1. Caractéristiques sociodémographiques des personnes accueillies

Âge

La moyenne d'âge des personnes accueillies est de 35 ans. Toutes les catégories d'âge sont représentées, le plus jeune admis est de 19 ans et la personne la plus âgée à 60 ans. La répartition est la suivante :

- 14 personnes de 19 à 30 ans,
- 6 personnes de 31 à 40 ans,
- 6 personnes de 41 à 50 ans,
- 4 personnes de 50 ans et plus.

46 % des résidents ont moins de 30 ans.

Sexe

La répartition par sexe est la suivante : 10 femmes et 20 hommes.

Mesures de protection

15 % des usagers n'ont pas de mesure de protection, mais bénéficient d'un accompagnement de la part de leur famille.

85 % des usagers sont sous curatelle ou tutelle avec pour moitié des protections judiciaires délivrées aux familles et pour l'autre moitié à la SEAPB (et un tuteur privé).

Lieux de travail

Les ESAT fréquentés sont divers : ESAT Récur, ESAT Suerte, ESAT Gure Nahia, ESAT Biaudos, ce qui permet des de nombreux échanges.

Cependant 80 % des résidents fréquentent l'ESAT Recur qui se trouve le plus proche et le mieux desservi par les transports.

Etablissement d'origine

Majoritairement, le public accueilli provient d'IME, notamment l'IME Le Nid basque et l'IME Plan Cousut.

2. Caractérisation des besoins des personnes accueillies et accompagnées

Domaine 1 - Hébergement, restauration, transport

Hébergement.	Bénéficiaire d'un logement adapté. Disposer de meubles et petit électroménager. Disposer de sanitaires privatifs et adaptés. Avoir accès à la télévision. Disposer d'une connexion Internet. Disposer d'une sécurité nocturne. Bénéficiaire de prestations de réparation de sa chambre.
Restauration	Bénéficiaire de prestations de restauration. Pouvoir choisir plusieurs plats (axe d'amélioration). Bénéficiaire de menus adaptés (régimes, menus mixés). Prendre leurs repas individuellement.

Domaine 2 - Autonomie dans les actes usuels de la vie

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins
Alimentation	Commander des plats à l'extérieur.
Vaisselle.	Apprendre à utiliser le distributeur de boissons. Savoir utiliser le lave-vaisselle. Savoir faire la vaisselle. Être stimulé pour faire la vaisselle.
Entretien ménager.	Être aidé à utiliser les produits ménagers et le matériel de ménage. Être stimulé.
Hygiène.	Bénéficiaire d'un espace intime pour se laver. Connaître leur corps. Être stimulé pour réaliser leur toilette. Se voir rappeler les gestes à réaliser pour faire sa toilette. Être rassuré. Être aidé à faire sa toilette. Être aidé à utiliser les produits et matériels d'hygiène.
Soins esthétiques.	Être conseillé dans les soins esthétiques. Être aidé à accéder à des soins esthétiques.
Entretien du linge.	Être aidé à avoir une hygiène vestimentaire. Être aidé à utiliser lave-linge et sèche-linge. Être aidé à utiliser un fer à repasser et une table à repasser. Être aidé pour ranger leur linge.
Lever.	Être aidé à régler son réveil. Être sollicité pour se réveiller.
Confort du « logement ».	Être aidé à ventiler son « logement ». Être aidé à gérer la température de son « logement ».
Suivi de sa santé.	Être aidé à identifier quel médicament prendre à quel moment. Être aidé à l'organisation de la mise en œuvre du traitement.

	<p>Être sensibilisé à l'importance du suivi du traitement médical.</p> <p>Être aidé à se servir du téléphone.</p> <p>Être aidé à identifier le professionnel de santé à contacter.</p> <p>Être aidé à anticiper la prise d'un rendez-vous médical.</p> <p>Être aidé à identifier la nécessité de prendre un rendez-vous médical.</p> <p>Être aidé à noter le rendez-vous médical.</p> <p>Être aidé à respecter le rendez-vous médical.</p> <p>Être aidé à se munir des documents nécessaires à un rendez-vous médical.</p> <p>Être aidé à se rendre au rendez-vous médical.</p> <p>Être aidé à comprendre un diagnostic et les prescriptions médicales.</p>
Déplacements.	<p>Être aidé à utiliser les transports en commun.</p> <p>Être aidé à définir un itinéraire.</p> <p>Être aidé à calculer un temps de trajet.</p> <p>Être aidé à utiliser les transports adaptés.</p> <p>Être orienté vers une auto-école.</p> <p>Être informé des modalités particulières d'examen du permis de conduite liées au handicap.</p> <p>Être aidé dans l'achat ou la cession d'un véhicule.</p> <p>Être aidé à entretenir son véhicule.</p>
Savoirs de base	<p>Être aidé à renforcer ses compétences de lecteur.</p> <p>Être aidé à déchiffrer/lire des documents.</p> <p>Bénéficier d'une lecture de documents.</p> <p>Être aidé à renforcer ses compétences d'écriture.</p> <p>Être aidé à écrire.</p> <p>Être stimulé et encouragé à écrire.</p> <p>Être aidé à renforcer ses compétences en comptage et en calcul.</p> <p>Être aidé à compter et à calculer</p> <p>Être stimulé et encouragé à compter et à calculer.</p>
Gestion de l'argent.	<p>Être aidé à retirer de l'argent (DAB ou guichet).</p> <p>Être aidé à la gestion budgétaire (compréhension du budget et de ses postes, des échéances, anticipation des dépenses, intérêt de faire des économies...).</p> <p>Être aidé à protéger ses liquidités.</p> <p>Être aidé à faire ses comptes.</p>
Achats et consommation.	<p>Être aidé à anticiper ses besoins d'achat.</p> <p>Être aidé à lister les choses à acheter.</p> <p>Être transporté vers les commerces.</p> <p>Être aidé à se repérer dans les magasins et dans les rayons.</p> <p>Être aidé dans le choix des produits (essayage, test, rapport qualité/prix, ergonomie, etc.).</p> <p>Bénéficier de conseils en matière de consommation.</p> <p>Être aidé lors du passage en caisse et du paiement.</p> <p>Être aidé à consommer de manière raisonnée.</p>
Loisirs et vacances.	<p>Être aidé à découvrir des activités de loisir.</p> <p>Être aidé à choisir des activités de loisir.</p> <p>Être accompagné pour se rendre sur les lieux des activités de loisir.</p> <p>Être aidé à avoir les équipements nécessaires et à s'équiper.</p> <p>Être rassuré au cours de l'activité de loisir.</p> <p>Être aidé dans la relation avec les animateurs des activités de loisir.</p> <p>Être aidé à définir un budget pour ses vacances.</p> <p>Être aidé à accéder aux organismes proposant des vacances adaptées.</p> <p>Être aidé à organiser ses vacances (transports, hébergement, etc.).</p>

	Être aidé à préparer ses bagages.
Démarches administratives et citoyennes.	Être informé, conseillé et guidé dans les démarches administratives ou citoyennes. Être transporté et accompagné physiquement dans la réalisation de certaines démarches. Être rassuré.
Recherche d'informations.	Être aidé à chercher et trouver des informations.
Gestion de ses affaires.	Être aidé dans le rangement de ses papiers. Être aidé à identifier ses papiers. Être aidé à classer ses papiers. Être aidé à se procurer le matériel de classement.
Utilisation des outils de communication.	Être aidé à l'utilisation du téléphone et d'autres moyens de communication. Être aidé à l'utilisation d'un ordinateur, d'une tablette, etc. Être aidé à l'utilisation d'Internet. Être conseillé dans l'utilisation d'Internet.
Respect des locaux et du matériel.	Apprendre à respecter les locaux et les véhicules.

Domaine 3 - Socialisation

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins
Connaissance de ses droits et devoirs Avoir des comportements socialement adaptés.	<p>Être informé sur leurs droits et leurs devoirs.</p> <p>Être encouragé à respecter leurs droits et leurs devoirs.</p> <p>Connaître, être aidé à comprendre et être aidés à se rappeler les règles de la vie courante.</p> <p>Être aidé à respecter son voisinage.</p> <p>Être aidé à respecter l'intimité et la vie privée d'autrui.</p> <p>Être aidé à respecter le corps d'autrui.</p> <p>Apprendre à respecter les locaux et les véhicules.</p>

Domaine 4 - Relations sociales et participation sociale

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins
Sociabilité.	<p>Être aidé à rencontrer d'autres personnes.</p> <p>Être aidé à s'adapter à la différence des autres.</p> <p>Communiquer avec les autres.</p> <p>Être aidé à communiquer avec les autres.</p> <p>Être soutenus et rassurés.</p> <p>Être aidé dans la gestion d'un conflit avec autrui.</p> <p>Bénéficier d'une médiation.</p> <p>Être aidé à se protéger des autres.</p>
Relations amoureuses.	<p>Être aidé à rencontrer des partenaires.</p> <p>Être aidé à entretenir une relation amoureuse.</p> <p>Développer une sexualité choisie.</p> <p>Être informés sur les pratiques sexuelles.</p> <p>Être aidé dans l'identification du consentement du partenaire.</p> <p>Être aidé dans l'expression de son consentement.</p> <p>Être aidé à vivre les ruptures amoureuses.</p>
Rapport à la différence.	<p>Être aidé à comprendre et à accepter les différences culturelles, religieuses, orientations sexuelles.</p>
Gestion de conflits.	<p>Être aidé à s'exprimer lors d'un conflit.</p> <p>Être aidé à s'apaiser et à prendre du recul.</p> <p>Être aidé à comprendre les autres personnes impliquées dans le conflit.</p> <p>Être aidé à trouver une solution.</p> <p>Être rassuré.</p> <p>Être aidé à s'excuser.</p>
Entretien des relations avec un proche malade.	<p>Être soutenu.</p> <p>Être écouté.</p> <p>Être orienté vers des professionnels spécialisés (psychologue, etc.).</p> <p>Être aidé dans la compréhension de la maladie.</p> <p>Être aidé à maintenir le lien avec la personne malade.</p>
Gestion d'un deuil.	<p>Être soutenu.</p> <p>Être écouté.</p> <p>Être orienté vers des professionnels spécialisés (psychologue, etc.).</p> <p>Être aidé à maintenir le lien avec la famille du défunt.</p> <p>Être informé sur les modalités de l'inhumation du défunt.</p> <p>Être accompagné aux obsèques et/ou sur le lieu de sépulture.</p>

Domaine 5 - Développement personnel

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins
Image de soi	<p>Être rassuré. Être aidé à identifier son handicap. Être valorisé. Être aidé à trouver des solutions adaptées à son handicap, notamment en matière d'accessibilité. Être aidé à accepter son corps.</p>
Communication	<p>Bénéficier de supports de communication adaptée. Apprendre à utiliser des supports de communication adaptée. Être aidé à utiliser une communication adaptée. Être aidé à utiliser des mots adaptés. Être aidé à articuler. Être stimulé à formuler. Être rassuré.</p>
Expression personnelle	<p>Être aidé à identifier ses sentiments. Être aidé à exprimer ses sentiments. Être orienté vers un professionnel spécialisé. Être rassuré. Être aidé à identifier ses émotions. Être aidé à exprimer ses émotions. Être orienté vers un professionnel de santé ou un psychologue. Être rassuré.</p>
Expression des attentes et des besoins	<p>Être stimulé et encouragé à demander de l'aide. Être aidé à identifier ses envies. Être aidé à exprimer ses envies. Être orienté vers les personnes ou structures adaptées. Être rassuré.</p>
	<p>Être aidé à identifier ses besoins. Être aidé à exprimer ses besoins. Être orienté vers les personnes ou structures adaptées. Être rassuré.</p>
Repères temporels	<p>Bénéficier de supports permettant le repérage temporel (heures, jours, etc.). Être aidé pour se repérer dans le temps. Être stimulé. Être aidé et conseillé pour se repérer dans le temps.</p>
Anticipation et projection	<p>Être aidé à anticiper les choses à réaliser. Être prévenu de toutes modifications dans l'organisation. Être informé des modalités de l'organisation. Être aidé à planifier ses activités. Être informé du changement de personnel.</p>
Gestion du changement	<p>Être informé du fonctionnement de l'établissement. Avoir bénéficié d'une visite de l'établissement. Bénéficier d'une présentation des professionnels. Être rassuré et soutenu psychologiquement. Être aidé à être présenté aux autres résidents. Être informé des différentes modalités d'hébergement et d'accompagnement en interne. Être informé et orienté vers les autres structures d'accompagnement. Être aidé dans la réalisation des démarches permettant d'accéder à ces structures d'accompagnement.</p>

	<p>Être soutenu dans leur choix de partir de l'établissement.</p> <p>Être aidé dans les démarches de départ de l'établissement.</p>
Repères spatiaux	<p>Être stimulé.</p> <p>Être aidé à se repérer dans les espaces de vie.</p> <p>Être aidé pour aller d'un endroit à un autre dans l'établissement et à l'extérieur.</p> <p>Bénéficier d'une signalétique.</p>
Équilibre psychologique	<p>Être aidé à identifier la cause de la frustration.</p> <p>Être aidé à exprimer la frustration.</p> <p>Être aidé à comprendre la frustration.</p> <p>Être orienté vers un psychologue.</p>
	<p>Apprendre à gérer ses pulsions.</p> <p>Être aidé à exprimer ses angoisses.</p> <p>Être aidé à s'apaiser.</p> <p>Être aidé à trouver des solutions techniques permettant d'être rassuré.</p> <p>Être orienté vers un professionnel de santé et/ou un psychologue.</p>
Sexualité	<p>Connaître son corps.</p> <p>Bénéficier d'un lieu intime où vivre sa sexualité.</p> <p>Être informé sur les pratiques sexuelles (et les risques qui y sont liés).</p> <p>Être aidé à accéder à des pratiques auto-érotiques.</p> <p>Être aidé à connaître son corps.</p>
Désir d'enfant	<p>Être informé de ce qu'implique le fait d'avoir un enfant, notamment en matière de responsabilité.</p> <p>Être informé des démarches à suivre lors de la grossesse.</p> <p>Être informé et orienté vers les lieux d'information sur la grossesse.</p> <p>Être informé de l'impossibilité de l'accueil de l'enfant dans l'établissement.</p> <p>Être informé de la législation qui protège les enfants.</p> <p>Être informé des démarches liées à l'adoption.</p>
Vie spirituelle et religieuse	<p>Être aidé à accéder aux structures religieuses.</p> <p>Être aidé à accéder aux lieux de culte.</p>

Domaine 6 - Protection contre soi-même

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins
Limitation de l'absorption massive de nourriture	<p>Avoir un accès contrôlé à la nourriture ou à l'eau.</p> <p>Être surveillé pendant les repas.</p> <p>Être informé et orienté vers des consultations et/ou structures de prise en charge adaptée.</p> <p>Être accompagné physiquement vers des consultations et/ou structures de prise en charge adaptée.</p> <p>Bénéficier d'un traitement visant à limiter ces conduites d'absorption massive de nourriture.</p> <p>Être accompagné dans la prise de ce traitement visant à limiter ces conduites d'absorption massive de nourriture</p>
Limitation des conduites addictives	<p>Bénéficier d'informations et d'explications sur les risques liés aux conduites addictives.</p> <p>Être surveillé lors de la prise de médicaments.</p> <p>Être limité dans l'accès aux substances en jeu dans sa ou ses addictions.</p> <p>Être informé et orienté vers des consultations et/ou structures de prise en charge adaptée.</p>

	<p>Être accompagné physiquement vers des consultations et/ou structures de prise en charge adaptée.</p> <p>Être stimulé et encouragé.</p> <p>Être rassuré.</p>
Limitations des conduites autoagressives, autodégradations et automutilations	<p>Être aidé à respecter son corps.</p> <p>Bénéficier d'informations et d'explications sur les risques liés aux conduites autoagressives, autodégradations et automutilations.</p> <p>Être surveillé.</p> <p>Bénéficier d'un traitement visant à limiter les conduites autoagressives, autodégradations et automutilations.</p> <p>Être accompagné dans la prise du traitement visant à limiter des conduites autoagressives, autodégradations et automutilations.</p> <p>Être accompagné physiquement vers des consultations et/ou structures de prise en charge adaptée.</p> <p>Être stimulé et encouragé.</p> <p>Être rassurés</p>
Identification de la douleur	Être aidé à identifier et à évaluer la douleur.
Identification et évitement des dangers	<p>Être orienté vers un professionnel de santé ou un psychologue.</p> <p>Être rassuré.</p> <p>Être aidé à sécuriser son « logement ».</p>

3. Les évolutions observées chez les personnes accueillies et accompagnées

Au regard de l'évolution des besoins de la population accueillie et de leurs situations complexes, le nombre des personnes suivies en CMP, libéral, centre de consultation, milieu hospitalier... est passé de 27 % à 50 % entre 2015 à 2017 :

- 10 personnes sont suivies par un psychiatre,
- 1 personne bénéficie d'un suivi par un psychologue,
- 2 personnes sont suivies par un centre de consultation,
- 2 personnes sont suivies CMP.

Un suivi psychologique est également proposé à 12 résidents dans le cadre de leurs ESAT. Des prises en charge ponctuelles peuvent également être mises en place.

Le profil des personnes accueillies récemment sont de deux ordres :

- des jeunes de 20/30 ans avec des handicaps intellectuels légers et une bonne capacité d'autonomie.
- des personnes de 30/40 ans avec des parcours compliqués et des handicaps psychiques.

Cette situation demande un approfondissement de la réflexion d'équipe sur des thèmes tels que : les risques des réseaux sociaux, le respect du corps et de la sexualité, la parentalité... Des réflexions avec d'autres foyer d'hébergement sont ébauchées.

Positionnement dans le dispositif territorial

Afin d'inscrire pleinement l'établissement dans son cadre législatif et réglementaire, nous mentionnons ici les objectifs et actions que l'établissement se fixe au regard du Conseil Schéma Autonomie 2013 – 2017 du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Axe 1 : structurer la coordination des actions et la coopération entre acteurs

Orientation 3 : Optimisation des ressources par le réseau de partenariat secteur social/médico-social/sanitaire

- Faciliter les échanges avec les différents partenaires par des rencontres, des participations à des forums, des groupes de travail (réseau santé mentale, Chrysalides...).
- Développer la coordination entre les différents partenaires de l'entrée à la sortie de l'établissement : fluidité des admissions, recours à des hospitalisations (lien avec les SAVS, les CMP, hôpitaux de secteur...).
- Répondre à la centralisation et au suivi des informations préoccupantes (MDPH – CD).

Orientation 4 : Parcours de la personne

- Participer au parcours des jeunes adultes handicapés dans les ESMS (accueil de jeunes adultes issus d'IME, Section d'Initiation et de première formation professionnelle intégration, suivi foyer/ESAT).

Axe 3 : Diversification de l'offre en établissement

Orientation 10 : Diversifier l'offre en établissement pour la personne âgée autonome et à la retraite

- Proposer des solutions adaptées aux retraités d'ESAT (recherche de partenariat).
- Prévenir la fatigabilité des travailleurs handicapés (réduction horaire, adaptation du temps sur le FH).
- Faire en sorte que la personne âgée reste le plus longtemps possible impliquée dans son quotidien, qu'elle ne vive pas son entrée en structure de façon trop déstabilisante (préparation à l'entrée au départ, étude des conditions).

Orientation 11 : Qualité de l'accompagnement du résident

- Concourir à l'amélioration de la formation des professionnels (thématique : prise en charge des troubles psychiatriques, du comportement...).
- Sensibiliser les personnels de foyer d'hébergement au vieillissement des personnes handicapées.
- Développer une culture professionnelle partagée au travers de la formation.

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire – 64140 Billère – Tél. : 05 59 83 83 04 – Fax. : 05 59 83 88 51 – www.pep64.org

Projet établissement Résidence Argia 2017-2022

Offre de services

L'établissement propose une gamme de prestations adaptées permettant de répondre, dans le cadre de ses missions, aux besoins et attentes des personnes accueillies et accompagnées.

Prestations 1 - Prestations hôtelières et de confort proposés aux personnes accueillies et accompagnées

- Logement adapté, en foyer, en chambre individuelle, équipée de sanitaires privatifs et adaptés ou en appartement.
- Restauration avec menus adaptés, en salle à manger, tisanerie ou chambre.
- Mise à disposition d'un lave-vaisselle.
- Mise à disposition d'une buanderie.
- Nettoyage du linge plat et des vêtements par un prestataire extérieur.
- Fourniture des produits ménagers et du matériel de ménage.
- Transport.
- Mise à disposition d'un coffre.
- Accès Internet en Wifi.
- Surveillance nocturne au foyer.
- Entretien des chambres et des appartements.

Prestations 2 - Aider la personne accueillie et accompagnée à développer ou maintenir l'autonomie de la personne dans les actes usuels de la vie

- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'achat de meubles, de petits électroménagers et d'éléments de décoration.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'installation ou de montage de meubles, de petits électroménagers et d'éléments de décoration.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de commande de plats à l'extérieur.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'utilisation du distributeur de boissons.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'entretien de la vaisselle.

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire – 64140 Billère – Tél. : 05 59 83 83 04 – Fax. : 05 59 83 88 51 – www.pep64.org

Projet établissement Résidence Argia 2017-2022

- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de ménage et d'entretien des surfaces.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'hygiène corporelle.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de soins esthétiques.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'entretien de son linge.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de rangement des vêtements.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de réveil.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'organisation du confort dans son logement.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de suivi de traitement médical.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de prise de démarches de santé.
- Aide au développement de l'autonomie ou au maintien de compréhension des diagnostics et prescriptions médicales.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de déplacement.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de gestion de son argent.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de repérage dans les espaces et dans les déplacements.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de lecture et de compréhension de documents.
- Lecture de documents.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'écriture.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de comptage et calculer.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'accès aux loisirs.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'accès et d'organisation de ses vacances.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de consommation.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'achat de vêtements.
- Aide au développement et au maintien de réalisation de démarches administratives ou citoyennes.
- Aide au développement et au maintien de recherche d'informations.
- Aide au développement et au maintien de gestion des documents administratifs et médicaux.

- Aide au développement et au maintien de l'accès et de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Aide au développement et au maintien de l'accès aux informations sur les religions et de pratiques religieuses.

Prestations 3 - Aider la personne accueillie et accompagnée à se socialiser

- Aide à la connaissance des droits et des devoirs.
- Aide à la compréhension des règles de la vie courante.
- Apprentissage au respect de l'intégrité, de l'intimité et de la vie privée d'autrui.
- Apprentissage du respect des locaux et des véhicules

Prestations 4 - Aider la personne accueillie et accompagnée au maintien et au développement de la vie sociale (participation sociale)

- Aide à la connaissance des droits et des devoirs.
- Aide à la compréhension des règles de la vie courante.
- Apprentissage au respect de l'intégrité, de l'intimité et de la vie privée d'autrui.
- Aide à la sociabilité.
- Aide à la communication avec autrui.
- Aide à la gestion de conflit.
- Aide à l'accès à une vie amoureuse.
- Aide au respect des différences culturelles, religieuses et orientations sexuelles.
- Aide à la gestion des situations conflictuelles.
- Aide au maintien du lien avec une personne malade.
- Aide à la gestion d'un deuil.
- Aide au maintien du lien avec la famille du défunt.
- Proposer à la personne accueillie et accompagnée un soutien psychologique et aider le développement personnel.
- Renforcement ou soutien de l'image de soi.
- Aide à l'acceptation de son corps.
- Aide à l'accès à la communication adaptée.
- Aide à l'identification et à l'expression de ses sentiments et ses émotions.
- Aide et stimulation à la demande d'aide.

- Aide et stimulation à l'identification et l'expression de ses envies.
- Aide et stimulation à l'identification et l'expression de ses besoins.
- Aide et stimulation au fait de se repérer dans le temps.
- Aide à l'anticipation et à la projection.
- Aide à la gestion du changement.
- Aide à gestion de ses émotions.

Conseil et aide pour trouver des solutions techniques permettant d'être rassuré.

- Orientation vers un professionnel de santé et/ou un psychologue.
- Aide à la connaissance de son corps.
- Aide à l'accès aux pratiques auto-érotiques.
- Aide la gestion du désir d'enfant.
- Aide à l'accès la parentalité.
- Soutien psychologique.

Prestations 5 - Protéger la personne accueillie et accompagnée contre elle-même ou l'aider à se protéger contre elle-même

- Aide à contrôler son accès à la nourriture ou l'eau.
- Aide dans la prise d'un traitement visant à limiter ces conduites d'absorption massive de nourriture.
- Aide à la limitation des conduites addictives.
- Aide à l'accès aux structures spécialisées dans les soins et l'accompagnement des personnes confrontées à une ou des addictions (CSAPA, CAARUD, Bizia...).
- Aide à l'accès à un traitement visant à limiter les conduites autoagressives, autodégradations et automutilations.
- Aide à la prise du traitement visant à limiter des conduites autoagressives, autodégradations et automutilations.
- Aide à prendre conscience des dangers et des risques liés à certains comportements.
- Aide à la prévenir les comportements à risques.

Axes d'amélioration portant sur l'offre de services

Prestations 1 - Prestations hôtelières et de confort proposés aux personnes accueillies et accompagnées

- Installer des coffres individuels

Prestations 2 - Aider la personne accueillie et accompagnée à développer ou maintenir l'autonomie de la personne dans les actes usuels de la vie

- Mettre à disposition des personnes accueillies des machines plus adaptées.
- Augmenter le nombre de machines.
- Donner le choix aux personnes accueillies du prestataire prenant en charge le linge.

Prestations 3 - Aider la personne accueillie et accompagnée au maintien et au développement de la vie sociale

- Objectifs

Prestations 4 - Proposer à la personne accueillie et accompagnée un soutien psychologique et aider le développement personnel

- Objectifs

Prestations 5 - Protéger la personne accueillie et accompagnée contre elle-même ou l'aider à se protéger contre elle-même

- Objectifs

Parcours et suivi de la personne

1. Parcours de la personne accueillie dans l'établissement

Étape	Modalités
Séjour d'évaluation	<p>À la réception de la demande, envoi d'un dossier au demandeur. Au retour, inscription sur liste d'attente. Environ un mois avant l'entrée en période d'évaluation envisagée, une première rencontre est organisée avec le responsable d'établissement et/ou la coordinatrice, une visite de l'établissement est mise en place, le livret d'accueil remis. Le futur résident peut être accompagné des personnes de son choix, parents, tuteur... Un délai de réflexion est proposé.</p> <p>Une période d'évaluation de quinze jours, éventuellement renouvelable, est programmée à l'entrée de la personne accueillie dans l'établissement. Un compte rendu d'évaluation est réalisé par l'éducatrice coordinatrice.</p> <p>Après concertation de l'équipe, la personne est admise à la résidence Argia.</p>
Séjour découverte (25 ^e chambre)	<p>À la réception de la demande, envoi d'un dossier au demandeur. Au retour, inscription sur liste d'attente. Environ un mois avant l'entrée de la période de découverte envisagée, une première rencontre est organisée avec le responsable d'établissement et/ou la coordinatrice, une visite de l'établissement est mise en place, le livret d'accueil remis.</p> <p>Le futur résident peut être accompagné des personnes de son choix, parents, tuteur... Un délai de réflexion est proposé.</p> <p>Une période d'évaluation de quinze jours est programmée. Un compte rendu de la période de découverte est réalisé par l'éducatrice coordinatrice.</p> <p>Si une demande d'entrée en foyer est émise par la personne accueillie, il est inscrit sur la liste d'attente.</p>
Préparation de l'accueil et/ou de l'installation	<p>Transmission des données concernant le futur personne accueillie en réunion d'équipe et mise à disposition du dossier (DU).</p> <p>Demande d'information complémentaire à l'établissement demandeur, au tuteur, à la famille, si nécessaire.</p> <p>Organisation administrative et technique.</p>
Accueil et/ou installation	<p>L'accueil est organisé : aide au déménagement, mise en place des retours en famille, présentation à l'équipe et aux autres résidents après accord du nouvel entrant</p>
Accueil en chambre de répit (25 ^e chambre)	<p>En fonction des souhaits et possibilités évaluées de la personne accueillie :</p> <p>Elle peut, sous réserve de disponibilité, demander un logement en appartement en colocation. Une période d'évaluation de quinze jours, éventuellement renouvelable, est également mise en place à l'entrée sur les colocations.</p>

	En cas de difficultés passagères (médicales, psychologique...), une possibilité de retour périodique à la Résidence Argia peut être envisagée dans une chambre de répit.
Installation en chambre communicante	En fonction des souhaits et possibilités évaluées de la personne accueillie : Elle peut, sous réserve de disponibilité, demander à bénéficier d'une chambre de couple, composée de deux chambres communicantes. Si besoin, des points réguliers sont faits avec les intéressés.
Hospitalisation	En cas d'hospitalisation, la personne est accompagnée par un membre du personnel de la résidence Argia. En lien avec la famille et/ou le tuteur, des visites de suivi sont organisées, les relais sont mis en place avec les soignants.
Hébergement en colocation ou studio	En fonction des souhaits et possibilités évaluées de la personne accueillie : Elle peut, sous réserve de disponibilité, demander à bénéficier d'un appartement en colocation. Un cahier de liaison est mis en place sur chaque logement pour le suivi des personnes. Les professionnels d'accompagnement passent deux fois par semaine dans chaque logement. Si besoin, des points réguliers sont faits avec les intéressés.
Départ de l'établissement	La sortie de la résidence Argia est envisagée et accompagnée dans le cadre du projet de la personne. Les structures telles que les services d'accompagnement à la vie sociale et les EHPAD sont sollicitées en accord avec la personne.

2. Suivi de la personne accueillie et projet individualisé

Chaque personne accueillie et accompagnée bénéficie d'un projet individualisé. Il est construit et actualisé avec elle.

Les principales étapes de la construction et de l'actualisation des projets individualisés sont les suivantes :

- programmation annuelle des projets individualisés avec invitation du tuteur, d'une personne ressource au sein de la famille, au choix de l'usager ;
- recueil des attentes au regard des besoins de compensation de l'autonomie souhaits de la personne accueillie par les deux référents (un aide médico-psychologique pour les « accompagnements au quotidien » et un moniteur éducateur les « accompagnements sociaux ») ;
- discussion du projet en réunion d'équipe : le projet est défini en fonction des attentes du résident, des prestations que l'établissement peut fournir et des échanges entre ses référents et lui-même ;
- rencontre entre le résident, la ou les personnes qui l'accompagne(nt), le ou les référents présents et la coordinatrice : échanges sur le projet individualisé ;

- production d'un avenant au contrat de séjour soumis à signature ;
- mise en place et suivi des actions.

Mise en œuvre des droits et libertés

1. Prévention et traitement des actes de maltraitance

La prévention des actes de maltraitance fait partie des points de vigilance permanents de l'ensemble du personnel de l'établissement. En s'appuyant sur les recommandations de l'ANESM, l'association « PEP 64 » a décidé de se doter d'une politique de prévention des risques de maltraitances et d'une procédure de signalement des risques et situations de maltraitance observées au sein de l'établissement : mise en œuvre de la procédure de signalement et de traitement des actes de maltraitance.

2. Promotion de la bientraitance

Les professionnels ont été sensibilisés et formés sur la notion de bientraitance. Elle est plutôt perçue comme un ensemble de postures éthiques, consistant à respecter les personnes accueillies et accompagnées, notamment dans son intimité, mais sans que cela soit très précis.

Au-delà des aspects éthiques, les modalités d'organisation suivantes concourent à la promotion de la bientraitance¹.

Modalités	Formalisées par
Modalités permettant la personnalisation de l'accueil et l'intégration de la personne.	Note organisationnelle.
Modalités permettant le développement de relations entre personnes accueillies et accompagnées (travail sur l'estime de soi, accompagnements dans l'élaboration d'une image d'eux-mêmes valorisante).	Mise en place d'atelier : « expression corporelle », « socio esthétique ».
Modalités favorisant toutes les possibilités de la personne d'autonomie dans les actes usuels de la vie.	Mise en place d'ateliers : culinaire, aide au déplacement seul, développement de l'autonomie sur le suivi médicalisé.
Modalités permettant d'informer les personnes accueillies et accompagnées sur leurs droits, des possibilités qui leur sont offertes dans le cadre de son accompagnement.	Affichage de la charte des droits et libertés (+ charte adaptée en pictogramme)
Modalités de réflexion sur les bénéfices/risques des actions envisagées pour garantir sa sécurité (réflexion pluridisciplinaire, association des proches aux décisions).	Réflexion pluridisciplinaire (cadre des réunions d'équipe) Association des proches aux décisions, si demande de la personne accueillie.
Modalités d'agencement et d'organisation de l'environnement (sonore, visuel, olfactif, confort, aménagement de petites unités, espaces préservant l'intimité, lieux d'échanges avec les proches et les	Tisanerie, salle TV, aménagement extérieur

¹ La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre. ANESM, juin 2008.

professionnels, instances de participation à la vie de la structure) permettant une communication individuelle et collective (entre tous les acteurs de l'établissement).	
Modalités permettant de rappeler aux professionnels et aux personnes accueillies et accompagnées les lois de référence dans le secteur social et médico-social et leur appropriation.	Formation de l'ensemble du personnel en juillet 2017
Modalités permettant aux personnes accueillies et accompagnées de contester une décision par des voies de recours formalisées.	Affichage de la liste des personnes qualifiées et explication du rôle tenu par ces personnes en réunion résident
Modalités permettant une intervention immédiate en cas de violence (physique, verbale, psychologique, active ou passive, etc.) qu'elle émane des professionnels ou des personnes accueillies et accompagnées.	Procédure.
Modalités permettant la formalisation et l'analyse collective distanciée des actes violents, le repérage collectif des causes et la recherche des mesures correctrices (compréhension et prévention).	Fiche « évènement indésirable ». Analyse collective et pluridisciplinaire (si besoin, intervention d'un cabinet extérieur).

3. Modalités de mise en œuvre des droits et libertés

Non-discrimination

L'établissement veille à ne pas discriminer les demandeurs à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses.

Lors d'un accompagnement, l'établissement veille à ne pas discriminer les personnes accueillies à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses.

Accompagnement adapté

L'établissement veille à définir les besoins de la personne accueillie de manière concertée et consensuelle.

L'établissement met en œuvre des projets individualisés pour chaque résident.

Information

L'établissement veille à informer la personne accueillie de façon claire, compréhensible et adaptée sur les accompagnements dont elle bénéficie.

L'établissement veille à informer la personne accueillie de façon claire, compréhensible et adaptée sur ses droits et libertés.

L'établissement veille à informer la personne accueillie de façon claire, compréhensible et adaptée sur le fonctionnement de l'établissement.

L'établissement informe la personne accueillie au sujet des associations d'usagers (par exemple GEM).

L'établissement met en place un dossier unifié auquel la personne accueillie peut accéder sur simple demande et bénéficier d'un accompagnement adapté de nature psychologique et/ou socio-éducative.

Libre choix,

Autant que possible, l'établissement offre à la personne accueillie le choix

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire – 64140 Billère – Tél. : 05 59 83 83 04 – Fax. : 05 59 83 88 51 – www.pep64.org

consentement éclairé et participation	<p>entre les prestations adaptées.</p> <p>L'établissement veille à s'assurer de l'obtention du consentement éclairé la personne accueillie en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.</p> <p>L'établissement garantit une participation directe de la personne accueillie, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception du son projet individualisé.</p> <p>L'établissement veille à ce que la personne accueillie puisse se faire accompagner de la personne de son choix lors des démarches nécessitées par l'accompagnement.</p>
Exercice des droits	<p>L'établissement veille à permettre à la personne accueillie de renoncer par écrit aux prestations ou en demander le changement de prestations.</p>
Respect de liens familiaux	<p>L'établissement favorise le maintien des liens familiaux, notamment en permettant les visites.</p> <p>L'établissement permet la participation de la famille à la vie quotidienne dans le respect du projet individualisé et du souhait de la personne accueillie.</p>
Protection	<p>L'établissement garantit le respect de la confidentialité des informations concernant la personne accueillie.</p> <p>L'établissement s'assure de l'accord formel de la personne accueillie pour transmettre des informations à ses partenaires.</p>
Autonomie	<p>L'établissement garantit à la personne accueillie la possibilité de circuler librement, dans et hors de ses locaux.</p> <p>L'établissement est ouvert à et sur son environnement.</p> <p>L'établissement permet les visites de personnes extérieures.</p>
Prévention et soutien	<p>L'établissement tient compte des conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter des accompagnements.</p> <p>L'établissement ajuste les modalités d'accompagnement en fonction des conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de ces accompagnements.</p>
Exercice des droits civiques	<p>L'établissement permet et soutient l'exercice des droits civiques de la personne accueillie.</p> <p>Les professionnels se gardent d'exprimer des opinions politiques.</p>
Pratiques religieuses	<p>Les professionnels respectent les croyances, convictions, opinions et pratiques religieuses de la personne accueillie.</p>
Dignité et intimité	<p>L'établissement veille au respect de la dignité et de l'intimité de la personne accueillie et de sa famille.</p>

4. Expression et participation de la personne accueillie au fonctionnement de l'établissement

Les personnes accueillies participent à une commission « menus » organisée trois fois par an en présence du prestataire culinaire (dont une diététicienne). Un compte rendu est rédigé et affiché à destination des résidents.

Un conseil de la vie sociale, présidé par une personne accueillie et respectant le cadre réglementaire, est structuré et réuni trois fois par an. Des ordres du jour sont établis par le président avec l'aide des professionnels d'accompagnement. Des comptes rendus sont rédigés par la coordinatrice et affichés à destination des résidents.

Des réunions destinées à l'ensemble des personnes accueillies sont organisées de manière bimensuelle. Elles permettent d'aborder divers sujets tels que l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, l'organisation des accompagnements, les activités proposées et la mise en œuvre d'actions d'amélioration. Les thématiques et questions traitées dans le cadre de ces réunions sont préalablement collectées en amont par les résidents membres du conseil de la vie sociale. Un compte rendu rédigé par la responsable de l'établissement est affiché à destination des résidents.

5. Réflexion éthique

La réflexion éthique a cours dans l'établissement dans le cadre des réunions d'équipe et est formalisée dans les comptes rendus de ces réunions. Il est envisagé de créer un comité d'éthique réunissant personnes accueillies, professionnels, mandataires judiciaires, parents des personnes accueillies et d'autres personnes ressources.

Les réflexions éthiques seront formalisées dans des comptes rendus mis à la disposition des participants.

Moyens matériels

1. Parc immobilier

Le bâtiment se trouve sur le site de Plan-Cousut à Biarritz. Il est équipé d'un parking qui longe la résidence. La résidence comprend vingt-cinq logements individuels et dispose de deux appartements et d'un studio en location sur le secteur du BAB.

2. Parc mobilier

Parc automobile	1 Traffic 1 Clio
Parc informatique	1 PC portable (direction) 3 PC fixe (1 secrétariat – 2 éducatifs)
Sécurité incendie	1 SSI avec report interne au sein de l'IME Plan-Cousut Siemens

Ressources humaines

3. Orientation et animation des ressources humaines

La politique des ressources humaines développée par l'association « Les PEP64 » est fondée sur les valeurs d'humanisme, de solidarité et de laïcité.

Adapter les fonctions aux nouveaux besoins

- Accroître notre dispositif GPEC en identifiant les emplois menacés, les nouveaux ou ceux appelés à évoluer, et traiter ainsi, par anticipation, les écarts entre les besoins repérés et les ressources existantes.
- Actualiser les compétences des professionnels sur les thématiques en jeu autour de l'évolution des caractéristiques des publics et de leurs besoins.

Assurer le développement professionnel

- Optimiser notre politique GPEC en mobilisant tous les outils et moyens de développement des compétences au service de l'employabilité du salarié afin de lui donner la possibilité d'être acteur de son parcours professionnel.
- Promouvoir une politique de formation comme accompagnement des axes stratégiques de développement associatif.
- Encourager et accompagner la mobilité interne.

Développer la qualité de vie au travail

- Contribuer à la santé au travail en pérennisant la politique de prévention des risques professionnels et en assurant le suivi des plans d'action et mis à jour des DUERP.
- Renforcer la qualité de l'information partagée au sein de l'association en assurant une meilleure communication des processus RH.
- Promouvoir l'égalité des chances en respectant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.
- Assurer la qualité des relations de travail, ainsi que des relations sociales construites sur un dialogue social actif.

Promouvoir l'emploi solidaire au sein de nos équipes

- Faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.
- Faciliter le recours aux services civiques.
- Transférer les compétences acquises entre les générations de professionnels.

4. Recrutement et intégration des salariés

Le recrutement des nouveaux salariés fait l'objet de modalités précises visant à garantir les compétences mobilisées, à faciliter la prise de poste et l'intégration des nouveaux salariés et à assurer la continuité de la qualité des prestations.

Modalités de recrutement

La mobilité interne au sein de l'association reste le moyen le plus important de recrutement sur des postes ouverts. Elle est gérée jusqu'à ce jour par une règle associative dite règle du « mouvement interne » qui a été mise à jour lors des dernières négociations annuelles obligatoires.

Toute vacance ou création de postes est publiée par voie d'affichage dans l'ensemble des établissements. Elle est également mise en ligne sur le site Internet des PEP64 et à défaut de candidat interne sur d'autres sites d'offres d'emploi comme Pôle Emploi ou l'APEC par exemple.

Les règles d'examen prioritaire à la mobilité interne sont définies dans notre dispositif de mobilité interne. En synthèse :

a) Premier examen prioritaire au personnel en CDI

Avant d'engager le processus de sélection des candidats, et dans le respect des dispositions légales, seront d'abord étudiées en priorité et dans l'ordre défini ci-dessous, les candidatures relevant des catégories suivantes :

1. salariés devenus inapte à leur emploi,
2. travailleurs de nuit souhaitant accéder à un travail de jour,
3. salariés souhaitant changer d'ETP,
4. candidats en CDI,

b) Deuxièmement, examen des candidatures des personnels en CDD

Le processus de sélection du candidat et la composition de la commission de recrutement sont également définis en fonction de la nature du poste à pourvoir.

Toutes les candidatures internes effectuées dans le respect de la procédure seront étudiées selon les modalités décrites dans le dispositif lors d'un entretien et feront l'objet d'une réponse.

- a) Poste de non-cadre et cadre sans responsabilité d'un service
- b) Poste de cadre en responsabilité de service
- c) Poste de cadres dirigeants et autonomes

Modalités permettant l'intégration des nouveaux salariés et l'adaptation au poste de travail.

La qualité d'accueil et d'intégration d'un nouveau collaborateur (issu d'un recrutement externe ou d'un autre établissement de l'association) constitue une étape clé et stratégique pour l'association. Une intégration réussie permet de réussir à « travailler ensemble » et permet au nouveau salarié d'appréhender certes les aspects techniques de son poste, mais aussi de comprendre et d'intégrer l'environnement culturel et social de l'organisation.

Afin de faciliter cette intégration, lors de chaque nouvelle embauche en CDI, un « référent d'intégration » devra être nommé sur volontariat dans chaque établissement. Le salarié volontaire devra disposer d'une ancienneté d'au moins 3 ans dans l'établissement. Il n'appartiendra pas

forcément au service du nouvel embauché et n'aura aucun pouvoir hiérarchique ou disciplinaire à son égard.

Sa mission sera de s'assurer du bon déroulement de l'intégration du nouvel embauché. Il sera chargé d'accompagner le nouvel embauché en CDI durant son premier mois d'intégration afin de lui présenter la structure et les modalités de vie au travail sur l'établissement.

Le premier jour de l'intégration sera consacré en priorité à la remise des documents de travail (contrat, emploi du temps, fiche de poste, Accords d'entreprise, règlement intérieur, projets d'établissement, de service, axes stratégiques associatifs, organigramme de l'association, lexique du personnel de l'établissement et des principaux interlocuteurs, proposition des mutuelles, plaquette CE/DP, convocation à la visite médicale), à la présentation de l'équipe et à la visite de l'établissement.

Au cours de la période d'essai, des bilans d'étapes seront programmés régulièrement pour évaluer la bonne intégration du nouveau salarié, à l'aide du document « suivi intégration ».

5. Compétences déployées dans l'établissement

Postes	Effectif	ETP
Responsable établissement	1	0,50
Directeur de pôle	1	0,10
Educateur spécialisé « coordinateur »	1	1,00
Moniteur éducateur	3	2,76
AMP	3	2,34
Agent logistique	1	0,50
Surveillant de nuit	3	2,50
Secrétariat	1	0,30

6. Organisation des responsabilités

Un document associatif (PRECI) détermine les délégations et les fonctions du directeur de pôle, du responsable d'établissement et des cadres.

Le directeur de pôle a un lien avec les médecins.

Le médecin psychiatre coordonne l'équipe des rééducateurs et l'infirmier sans lien hiérarchique à leur endroit. Ils sont placés sous la responsabilité directe du responsable d'établissement.

L'équipe pédagogique est sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale. Un lien fonctionnel existe entre le coordonnateur pédagogique, les enseignants et le directeur de pôle ou le responsable d'établissement. Il n'existe pas de lien de subordination entre le coordinateur pédagogique et les enseignants.

Les liens hiérarchiques et fonctionnels des salariés sont précisés dans leur fiche de poste.

Un organigramme doit être affiché et le document associatif (PRECI) mis à disposition des salariés.

7. Définition des postes

L'association a mis en place en 2009, un référentiel emploi présentant la cartographie de l'ensemble des emplois et métiers rattachés, et des compétences associées existant au sein des établissements.

À partir de ce référentiel, le Groupe Experts GPEC, composée d'un membre de la direction, d'un responsable d'établissement, d'un cadre intermédiaire et de deux représentants par organisation syndicale, a pour mission d'établir des diagnostics et des analyses sur l'évolution des emplois et des compétences ainsi que sur les possibilités d'évolution des salariés. Il se réunira 2 fois par an sur convocation de la direction générale. Il vise à :

- identifier les métiers sensibles, c'est-à-dire, les métiers en développement, les métiers difficiles à pourvoir ou qui nécessitent une période longue d'apprentissage et les métiers exposés à des évolutions et nécessitant des besoins en matière de formation professionnelle ou de mobilité professionnelle interne et externe
- mesurer le niveau de la menace (volume et délai) ;
- définir les mesures spécifiques pour les personnes occupant des métiers sensibles ;
- anticiper la suppression d'emplois potentiellement menacés par la mise en œuvre des dispositifs de sécurisation des emplois (ex : Gel des emplois ouverts dans le cadre du « mouvement interne », incitation au volontariat...).

Par ailleurs, les fiches de poste, mises à jour également lors des entretiens professionnels, décrivent :

- l'identité du salarié,
- le lieu d'affectation, la date d'embauche, la durée hebdomadaire de travail,
- l'intitulé du poste avec le regroupement de métiers,
- les objectifs du poste (la mission principale),
- la place du poste dans l'organigramme,
- les activités du poste (présentation détaillée des activités qui contribuent à l'accomplissement du poste assorties de leur fréquence, barème : occasionnel, fréquent, permanent),
- les compétences nécessaires (savoirs, savoir-faire et savoir-être),
- les formations initiales et continues,
- les conditions de travail, horaires, localisation, déplacements,
- les risques liés aux activités,
- les coordinations avec d'autres postes,

- les remplacements éventuels
- La fiche de poste doit être établie et complétée par le cadre de niveau N+1 à chaque embauche dans l'établissement.

Les actualisations éventuelles sont effectuées annuellement en lien avec le titulaire.

8. Gestion des compétences, formation continue

Chaque salarié bénéficie d'un parcours professionnel et y progresse en lien avec l'évolution des besoins des personnes accueillies et l'amélioration continue des prestations offertes.

Gestion des emplois et des compétences

Un accord d'entreprise sur la GPEC vise à accompagner la vision stratégique à moyen et long termes de l'association et contribuer à l'évolution de la carrière des salariés, notamment à travers la formation, et l'ensemble des outils mis en place au sein de l'association pour accompagner le salarié à chaque étape de sa vie professionnelle.

Au cours de son parcours professionnel, un salarié peut être confronté à une évolution de son emploi suite à trois principaux responsables :

- un contexte conjoncturel permettant au Groupe d'Experts d'identifier les métiers « sensibles »,
- un souhait du salarié d'évolution ou de mobilité,
- les attentes professionnelles du responsable hiérarchique.

Afin d'offrir à chaque salarié de l'association la possibilité d'échanger et d'être informé sur ces 3 situations professionnelles, et de proposer des conditions d'employabilité interne et externe, leur permettant de les accompagner tout au long de leur parcours professionnel, l'association met en œuvre les modalités suivantes :

- l'entretien professionnel dédié aux objectifs de professionnalisation et aux souhaits de formation ;
- le bilan de compétence.

Chaque salarié justifiant d'au moins deux ans d'activité dans l'entreprise peut bénéficier d'un entretien professionnel avec son responsable hiérarchique, tous les deux ans. L'objectif de cet entretien est de permettre au salarié d'être acteur de son évolution professionnelle et pour l'établissement, de construire et d'ajuster son plan de formation.

Le bilan de compétences est un outil d'aide à l'orientation et à la construction d'un projet professionnel à partir de l'analyse des compétences et aptitudes du salarié. Il permet de faire le point sur sa situation professionnelle, ses capacités, ses besoins et ainsi de faire émerger un projet professionnel réaliste. Il peut alors être mobilisé pour préparer une évolution professionnelle et/ou une démarche de validation des acquis de l'expérience.

L'employeur étudiera prioritairement les demandes des salariés ayant quinze ans et plus d'ancienneté.

La formation continue

La formation professionnelle joue assurément un rôle déterminant dans la capacité d'une entreprise à concevoir et mener à bien sa stratégie de développement. Construire un plan de formation permet de prévoir et d'anticiper les besoins en compétences et en qualifications, de favoriser l'acquisition de savoir-faire et l'adaptation des salariés en fonction des objectifs déclinés dans les projets d'établissement, en lien avec le projet associatif dont les enjeux sont :

- d'améliorer la qualité des accompagnements et des soins,
- de développer les pratiques d'évaluation interne et externe, de la culture de la bientraitance,
- d'adapter l'offre aux besoins,
- de développer les actions de prévention.

Compte tenu des axes stratégiques associatifs et des enjeux de développement qui sont à venir, les orientations stratégiques de formation ci-dessous seront prioritaires durant les trois années à venir :

- répondre aux besoins de nouveaux publics ; ce thème englobera toutes les formations permettant de diversifier nos accompagnements, de se former à des outils de diagnostic efficaces, de s'adapter ou de créer de nouveaux services ;
- répondre aux besoins des usagers ; ce thème englobera toutes les formations permettant de développer et d'adapter nos prises en charge ;
- accompagner l'inclusion en milieu ordinaire : accompagner nos usagers pour leur offrir l'autonomie nécessaire à une vie sociale, professionnelle et scolaire en milieu ordinaire, tel est notre vocation et l'objectif des formations suivies dans ce thème ;
- considérer la place de la famille ; accompagner les équipes pour mieux prendre en compte la dimension familiale et le travail avec elle et développer le soutien à la parentalité ;
- développer la professionnalisation de nos équipes ; la question de la qualité de nos actions dans le respect de nos valeurs doit nous permettre de nous différencier ; améliorer les écrits professionnels, harmoniser les dossiers des usagers, s'accorder sur des pratiques professionnelles bienveillantes, s'inscrire dans le développement professionnel continu sont quelques exemples d'actions prioritaires ;
- la prévention de la pénibilité et le développement du bien-vivre au travail : ce thème regroupera toutes les formations liées au plan d'action de notre accord du 15/12/2015 afin de défendre l'idée selon laquelle l'amélioration continue de la qualité de vie au travail est une des sources de réussite d'une entreprise..

9. Prévention de la fatigue professionnelle

La mise à jour de notre DUERP et les plans d'action associés pour prévenir les risques professionnels nous permettent de lutter efficacement contre la fatigue professionnelle.

10.Relations sociales dans l'établissement

Instances	Attributions
Comité d'entreprise associatif	<p>Economiques et professionnelles : information et consultation avant toute décision relative à l'organisation, la gestion et la marche générales de l'entreprise. Informations périodiques portant sur l'activité, l'état et les résultats de l'Association.</p> <p>Sociales et culturelles : gestion de manière autonome des activités sociales et culturelles. Contrôle de certaines institutions sociales (ex. prévoyance)</p> <p>Réunions mensuelles : ODJ et PV affichés dans les établissements sur les panneaux d'affichage prévus à cet effet</p>
Délégués du personnel	<p>Présentation à l'employeur des réclamations individuelles et collectives.</p> <p>Communication au CE des suggestions et observations du personnel.</p> <p>Attributions du CHSCT si absence de ce dernier.</p> <p>Réunions mensuelles : ODJ et PV consignés dans un Registre tenu à la disposition des salariés (consultable 1 fois/quinzaine hors temps de travail).</p>
CHSCT	<p>Instance technique qui a la charge de définir, contrôler et faire évoluer si nécessaire les règles de sécurité de l'établissement.</p> <p>Contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés.</p> <p>Contribue à l'amélioration des conditions de travail.</p> <p>Procède à des analyses et des inspections régulières.</p> <p>Réunions trimestrielles dans les établissements pourvus de CHSCT (+ de 50 salariés) : ODJ et PV affichés dans les établissements sur les panneaux d'affichage prévus à cet effet.</p> <p>Dans les établissements de moins de 50 salariés, ce sont les DP qui font office de CHSCT.</p>
Délégués syndicaux	<p>Assurent la liaison entre son entreprise et le syndicat.</p> <p>Assurent la défense des intérêts matériels et moraux de tous les salariés de l'Association, notamment en présentant leurs revendications à la Direction et en négociant les Accords</p>

	<p>collectifs et les Négociations annuelles obligatoires (NAO)</p> <p>Animent, dynamisent, organisent et coordonnent la section syndicale et ses actions</p> <p>Les PV des différentes réunions tenues dans le cadre des NAO sont affichés dans les établissements sur les panneaux d'affichage prévus à cet effet.</p>
--	---

Organisation de la communication interne

1. Communication interprofessionnelle

Supports	Objectifs	Fréquence
Transmissions orales	Donner les informations du jour	Matin – Après-midi – Soir
Réunion d'équipe plénière (RE, coordinatrice, AMP et ME)	Coordonner les actions des professionnels Réfléchir aux axes d'amélioration en termes d'organisation, de prise en charge... Informers l'équipe éducative au niveau associatif, institutionnel. Compte rendu	1 fois par mois
Réunion d'équipe ME (RE, coordinatrice et ME)	Idem réunion précédente Compte rendu	1 fois par mois
Réunion Nuit (RE, 2 SN – 1 AMP)	Coordonner l'action entre les professionnels de nuit et de jour Compte- rendu	1 fois par mois
Réunion ESAT/Foyer (coordinatrice, représentant ESAT)	S'informer, se coordonner entre ces deux services avec des vues différentes selon cœur de métier (éducatif, psychologique, social) : fatigabilité des usagers, ré orientation envisagée...	1 fois par mois

2. Supports écrits de communication

Supports	Objectifs	Destinataires
Support informatique Airmes : transmissions écrites	Suivre et organiser la prise en charge des usagers.	Journalier À chaque passage éducateur
Compte rendu de rendez-vous accueil, partenaire...	Informers l'équipe sur les rencontres entre direction nouveaux usagers, partenaires...	Ponctuel

Note organisationnelle	Informar l'équipe sur les décisions prises soit par la direction, soit en réunion d'équipe – applicable par tous les professionnels Formaliser en détail les grandes lignes du règlement de fonctionnement	
------------------------	---	--

Gestion des risques et sécurité

3. Organisation de la sécurité des personnes accueillies et accompagnées

Procédure ou protocole	Finalités du protocole ou de la procédure
Note « que faire en cas de sinistre », affichés dans différents lieux de l'établissement.	Attitude à adopter en cas d'incendie

Des exercices incendie sont réalisés deux fois par ans (nuit/jour) afin de fixer les comportements à adopter.

Une formation à l'évacuation permettant une analyse annuelle du besoin est régulièrement organisée.

La formation SST de l'encadrement permettant la maîtrise des gestes de premiers secours est réalisée. L'objectif sera de former l'ensemble du personnel, à terme.

Partenariat et communication externe

1. Nature des réseaux mobilisés

Réseaux	Fonctions ou motifs
Réseau « Santé mentale du Pays basque »	Permettre de participer à des rencontres et de bénéficier de formation sur la santé mentale.
Réseau Rencontre inter établissement	Permettre des rencontres et organiser une manifestation entre les différents établissements du Côte basque - Sud Landes.

2. Modalités d'organisation du partenariat

Structure	Nature du partenariat	Objectifs du partenariat
Scène nationale du Sud Aquitain.	Accès à des spectacles	Participation à des spectacles
Association Mouka	Expression corporelle.	Par l'expression corporelle, développement de la confiance en soi des résidents.
Socio esthéticienne	Esthétique.	Par des séances de socio-esthétisme, développement de la confiance en soi des résidents.
Association vélo adapté de Urt Association Mesples – sport adapté (basket football) Association de randonnée Léo Lagrange	Activités sportives	Permettre aux résidents d'Argia la pratique d'activités sportives
Centre DEL des Pep64	Loisirs.	Permettre aux résidents de découvrir de nouvelles activités pendant trois ou quatre jours.
Association Chrysalide	Activités culturelles.	Permettre aux résidents de participer à des activités (lecture, danse, théâtre...)

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire – 64140 Billère – Tél. : 05 59 83 83 04 – Fax. : 05 59 83 88 51 – www.pep64.org

Projet établissement Résidence Argia 2017-2022

MGEN	Sociabilité.	Permettre un échange intergénérationnel.
CCAS Biarritz	Convention	Permettre aux résidents d'accéder à un tarif privilégié pour les transports en commun
Clinique Caradoc	Santé.	Permettre à des résidents à des thérapies nouvelles.
Centre Bizia	Addictions.	Permettre de développer un partenariat lié à l'addictologie

3. Les supports de communication externe

Pour communiquer à destination de ses partenaires, l'établissement :

- projet associatif,
- site Internet associatif,
- site Internet ITEP,
- « Le Solidaire » (newsletter relative à l'actualité de l'association),
- livret d'accueil de l'établissement.

Systemes d'évaluation

1. Bilans et rapports d'activité

Documents	Contenus	Fréquence
Rapport d'activité	Flux des résidents. Évolution des postes. Nombre de journées réalisées.	Annuelle
Compte administratif et cahier explicatif	Bilan financier. Explication des écarts entre budget accordé et budget réalisé.	Annuelle

2. Modalités d'évaluation

L'établissement procède à l'évaluation de ses activités et de la qualité des prestations qu'il délivre, au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou élaborées. L'évaluation s'inscrit dans un processus global et cohérent de conduite de changement et d'amélioration continue de la qualité des prestations de l'établissement.

1.3 Évaluation interne

L'évaluation interne sera réalisée en 2018, à partir du référentiel associatif. Un comité de pilotage sera mis en place afin d'en assurer le suivi et la mise en place des actions d'amélioration. La participation des professionnels sera organisée par le biais de groupes de travail thématiques. La participation des personnes accueillies sera réalisée par l'association à la cotation de domaine portant sur les droits et libertés de l'utilisateur.

Le rapport d'évaluation sera rédigé par le responsable d'établissement. Les résultats de l'évaluation seront diffusés aux professionnels par le biais d'un affichage et d'une présentation orale. Les personnes accueillies seront informées des résultats par le biais du conseil de la vie sociale et dans le cadre de réunions bimensuelles qui leur sont destinées.

1.4 Évaluation externe

L'évaluation externe sera réalisée en 2020 par un organisme habilité.

1.5 La mesure de satisfaction des personnes accueillies et accompagnées

Une première enquête de satisfaction par questionnaire en auto passation (avec aide éventuelle) sera mise en place à partir du premier semestre 2018. Il fera l'objet d'un traitement et d'une restitution dans le cadre de réunions bimensuelles qui leur sont destinées.

3. Systèmes d'information et de coordination de la démarche d'amélioration continue

À partir des résultats de l'évaluation, un plan pluriannuel d'amélioration déclinant des objectifs annuels sera défini et suivi par un comité de pilotage Qualité.

Le plan pluriannuel d'amélioration sera affiché à destination des professionnels et un point d'avancement sera réalisé régulièrement dans le cadre des réunions d'équipe.

Les personnes accueillies seront tenues informées de l'avancement du plan pluriannuel d'amélioration dans le cadre des réunions du conseil de la vie sociale et des réunions bimensuelles qui leur sont destinées.

Axes d'amélioration portant sur les modalités d'organisation

Domaine 1 - Organisation des prestations hôtelières

- Concerner le prestataire de restauration pour diversifier l'offre quotidienne.
- Acquérir des plateaux pour petit-déjeuner en chambre.

Domaine 2 - Organisation des moyens matériels

- Mettre en œuvre les préconisations du rapport de l'ergonome de la médecin du travail.
- Adapter l'espace « médical » : armoire, bacs individuels.

Domaine 3 - Bâtiment et équipements

- Construire une pergola sur le côté du bâtiment.
- Permettre la réception individuelle est sécurisée du courrier des personnes accueillies.

Domaine 4 - Hygiène et sécurité

- Mettre en œuvre un sens de circulation adapté sur le site de Plan-Cousut en lien avec l'IME.
- Poursuivre et améliorer les dispositifs d'exercice d'évacuation.

Domaine 5 - Organisation du travail en équipe

- Développer les possibilités de l'outil de gestion des données Airmes.
- Mettre en place un livret d'accueil des nouveaux salariés.
- Aménager le planning des surveillants de nuit.
- Réfléchir à un planning du personnel de jour en tenant compte des nouveaux impératifs (sécurité, passage dans les appartements...).

Domaine 6 - Suivi de la personne accueillie et accompagnée

- Mettre en place le Dossier unique, le Projet individuel – Airmes.
- Renforcer les éléments d'historique des dossiers.

Domaine 7 - Formation continue

- Poursuivre la diversité des offres de formation (Pauf, APR Uniformation, Réseau santé mentale).

Domaine 8 - Prévention des risques et de la fatigue professionnelle

- Poursuivre les actions engagées dans le cadre du document unique des risques professionnels.

Domaine 9 - Droits et libertés de l'utilisateur

- Mettre en place une instance de réflexion éthique collégiale.

Domaine 2 - Partenariats

- Améliorer l'articulation avec les professionnels de santé afin que les explications sur les diagnostics et prescriptions soient fournies par ces derniers.

Fiches action

<u>Fiche action n°</u> Intitulé	
Objectifs :	•
Groupe projet :	
Sous la responsabilité de :	
Personnes/service/organismes concernés :	
Modalités à mettre en œuvre :	•
Échéance :	
Indicateurs :	•
Analyse globale :	



Annexes

Détails des prestations et des principes opératoires

Prestations 1 - Aider la personne accueillie et accompagnée à développer ou maintenir l'autonomie de la personne dans les actes usuels de la vie

Prestations	Principaux principes opératoires (méthodes)
<p>Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'achat de meubles, de petits électroménagers et d'éléments de décoration.</p> <p>Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'installation ou de montage de meubles, de petits électroménagers et d'éléments de décoration.</p>	<p>Définition avec le résident des besoins d'achats de meubles, de petits électroménagers et d'éléments de décoration.</p> <p>Recherche sur Internet et sur des prospectus.</p> <p>Recherche en magasins.</p> <p>Établissement de devis.</p> <p>Demande de budget aux tuteurs.</p> <p>Accompagnement du résident dans les achats de meubles, de petits électroménagers et d'éléments de décoration.</p> <p>Réception des achats.</p> <p>Explication des modalités d'installation et de montage et/ou installation et montage de meubles, de petits électroménagers et d'éléments de décoration.</p> <p>Guidage dans le montage et/ou l'installation de meubles, de petits électroménagers et d'éléments de décoration.</p>
<p>Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de commande de plats à l'extérieur.</p> <p>Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'utilisation du distributeur de boissons.</p>	<p>Vérification de la conformité des menus à la commande.</p> <p>Réchauffage des plats.</p> <p>Service du résident.</p> <p>Mise à la disposition du téléphone du foyer.</p> <p>Recherche d'un prestataire ou guidage dans la recherche d'un prestataire.</p> <p>Passation de la commande ou guidage dans la passation de la commande.</p> <p>Vérification du budget du résident.</p> <p>Information du résident de l'imminence de l'arrivée de sa commande ou de l'arrivée de sa commande.</p> <p>Réception de la commande.</p> <p>Explications sur les modalités d'utilisation du distributeur de boissons.</p>
<p>Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'entretien de la vaisselle.</p>	<p>Mise en place de pictogrammes.</p> <p>Explications et guidage sur l'utilisation du lave-vaisselle.</p> <p>Explications sur l'utilisation du produit vaisselle.</p> <p>Démonstration des étapes et des gestes à réaliser pour faire la vaisselle.</p> <p>Utilisation de modes de communication adaptée.</p> <p>Stimulation et encouragement.</p> <p>Réassurance.</p>

Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de ménage et d'entretien des surfaces.	Définition avec le résident des besoins d'achats des produits ménagers et du matériel de ménage. Accompagnement physique à l'achat des produits ménagers et du matériel de ménage. Présentation des produits ménagers et du matériel de ménage. Information sur les différents produits ménagers, leur utilité, la façon de les utiliser et les risques liés à leur utilisation. Démonstration de la façon d'utiliser les produits ménagers et le matériel de ménage.
Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'hygiène corporelle.	Informations sur l'anatomie. Informations sur les risques liés à un manque ou une absence d'hygiène. Rappels et/ou stimulations à la réalisation des gestes d'hygiène. Réassurance. Explications sur l'utilisation des produits et du matériel d'hygiène.
Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de soins esthétiques.	Informations et conseils sur les soins esthétiques. Recherche de professionnels de soins esthétiques. Guidance dans les prises de rendez-vous. Accompagnement physique vers les professionnels de soins esthétiques. Réalisation de soins esthétiques du quotidien. Stimulation. Réassurance.
Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'entretien de son linge. Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de rangement des vêtements.	Sensibilisation sur l'importance de changer et de laver ses vêtements. Explications sur la façon de préparer le linge nettoyé à l'extérieur. Indications sur l'état d'usure des vêtements. Encouragement à renouveler certains vêtements et/ou à s'en séparer. Explications sur l'utilisation des produits d'entretien du linge. Démonstration de l'utilisation des produits d'entretien du linge. Explications et démonstration de l'utilisation du lave-linge et du sèche-linge. Explications et démonstration de l'utilisation du fer à repasser et d'une table à repasser. Explications et stimulation sur le rangement des vêtements. Explications sur les notions d'hygiène vestimentaire. Stimulation. Réassurance.
Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de réveil. Réveil.	Explications sur la façon de régler son réveil (temps nécessaire, réglage technique...) Encouragement à se réveiller.
Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'organisation du confort dans son logement.	Explications sur la nécessité et les modalités de ventilation du logement. Stimulation. Explications sur la façon de régler la température du thermostat. Réglage du thermostat.

Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de suivi de traitement médical.	Explications sur la façon d'identifier les médicaments. Stimulation à la prise médicamenteuse. Orientation vers le médecin traitant. Partenariat avec une pharmacie pour mise en escargot ou rouleau des traitements médicamenteux. Explication sur la façon de préparer un pilulier. Sensibilisation à l'importance du suivi d'un traitement médical. Distribution des traitements médicamenteux préparés par la pharmacie.
Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de prise de démarches de santé.	Explications et conseils à l'utilisation du téléphone. Présentation des différents professionnels de santé et de leurs fonctions. Explications sur la façon de prendre un rendez-vous médical. Organisation de la prise de rendez-vous médical. Stimulation. Réassurance. Rappel des rendez-vous médicaux. Conseils sur les documents nécessaires aux rendez-vous médicaux. Conseils sur la façon de conserver et d'organiser les documents médicaux. Constitution d'un dossier médical (pour les personnes accueillies qui ne peuvent en assurer la gestion par elles-mêmes). Accompagnement physique aux rendez-vous médicaux. Présentation de l'itinéraire à réaliser en transport en commun pour se rendre à un rendez-vous médical.
Aide au développement de l'autonomie ou au maintien de compréhension des diagnostics et prescriptions médicales.	Orientation vers le médecin traitant. Recueil de conseils auprès des professionnels de santé sur les pathologies et les soins afin de pouvoir les reformuler et les expliquer au résident. Reformulation et explications sur les pathologies et les soins.
Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de déplacement.	Présentation des transports en commun. Explications sur la façon d'utiliser les transports en commun. Explication sur la façon d'organiser un trajet en transport en commun. Accompagnement physique à l'utilisation des transports en commun. Mise en situation. Présentation des transports adaptés. Explications sur la façon d'utiliser les transports adaptés. Explication des modalités d'accès aux permis de conduire. Orientation vers des structures spécialisées en sécurité routière. Présentation des démarches d'achat, d'entretien et de cession d'un véhicule. Informations sur les modalités particulières d'examen du permis de conduite liées au handicap.
Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de lecture et de compréhension de	Soutien au décodage. Explication des mots et phrases non comprises. Reformulation. Soutien au comptage et au calcul.

documents. Lecture de documents. Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'écriture. Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de comptage et calculer.	Démonstration. Orientation vers des structures permettant de renforcer ses compétences en lecture, écriture, comptage et calcul. Stimulation et encouragement.
Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de gestion de son argent.	Explications sur la valeur des liquidités. Explications sur la façon de retirer de l'argent à un distributeur. Mise en situation. Accompagnement physique. Explications sur l'organisation d'un budget. Conservation des liquidités des résidents dans un coffre.
Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'accès aux loisirs.	Présentation et informations sur les activités de loisir. Organisation de la découverte d'activités de loisir. Conseils et orientation dans le choix des activités de loisir. Conseils sur les équipements nécessaires aux activités de loisir. Conseils à l'achat des équipements nécessaires aux activités de loisir. Accompagnement physique à l'achat des équipements nécessaires aux activités de loisir. Explications et conseils sur la préparation du matériel ou des équipements nécessaires à l'activité. Rencontre avec les animateurs des activités de loisir Présentation des résidents et sensibilisation à leurs particularités. Accompagnement physique dans les activités. Réassurance.
Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'accès et d'organisation de ses vacances.	Conseils à la définition d'un budget de vacances. Conseils et orientation dans le choix des organismes proposant des vacances adaptées Conseils dans le choix du séjour. Informations concernant les modalités de transport. Conseils concernant la préparation des bagages. Accompagnement physique sur les lieux de rendez-vous. Accompagnement physique sur les lieux de vacances.
Aide au développement et au maintien de l'autonomie de consommation. Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'achat de vêtements.	Conseil sur les besoins d'achat. Conseil à l'établissement d'une liste d'achats et la définition du budget nécessaire. Explications permettant d'identifier l'itinéraire pour se rendre dans les commerces. Explications permettant de se repérer dans les magasins et dans les rayons. Conseils dans le choix des produits (essayage, test, rapport qualité/prix, ergonomie, etc.). Conseils dans le choix des vêtements. Conseils dans la manière de consommer. Explications dans la façon de payer ses achats.

	Accompagnement physique dans la réalisation d'achat. Réassurance.
Aide au développement et au maintien de réalisation de démarches administratives ou citoyennes.	Informations, conseils et guidance dans la réalisation de démarches administratives ou citoyennes. Accompagnement physique dans la réalisation de démarches administratives ou citoyennes. Stimulation. Réassurance.
Aide au développement et au maintien de recherche d'informations.	Conseils dans la façon de réaliser une recherche d'informations. Recherche d'informations. Restitution des informations trouvées. Stimulation. Réassurance.
Aide au développement et au maintien de gestion des documents administratifs et médicaux.	Conseils sur l'achat de trieurs. Explications sur l'utilisation d'un trieur. Conseils sur les façons de classer des documents. Lecture et aide à la compréhension des documents. Stimulation. Reformulation.
Aide au développement et au maintien de l'accès et de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.	Conseils à l'utilisation du téléphone et d'autres moyens de communication. Conseils à l'utilisation d'un ordinateur, d'une tablette, etc. Conseils à l'utilisation d'Internet. Réassurance.
Aide au développement et au maintien de l'accès aux informations sur les religions. Aide au développement et au maintien de pratiques religieuses.	Conseils sur les lieux où trouver des informations sur les religions et sur les structures religieuses accessibles. Conseils dans les démarches à réaliser pour se rapprocher de structures religieuses. Organisation des modalités permettant au résident de pratiquer sa religion. Accompagnement physique.

Prestations 2 - Aider la personne accueillie et accompagnée à se socialiser

Prestations	Principaux principes opératoires (méthodes)
Aide à la connaissance des droits et des devoirs. Aide à la compréhension des règles de la vie courante. Apprentissage au respect de l'intégrité, de l'intimité et de la vie privée d'autrui.	Informations sur les droits et devoirs. Sensibilisation et encouragement au respect des droits et des devoirs. Informations et explications sur les règles de la vie courante. Sensibilisation au respect de son voisinage. Informations et sensibilisation au respect de l'intégrité, de l'intimité et de la vie privée d'autrui.

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire – 64140 Billère – Tél. : 05 59 83 83 04 – Fax. : 05 59 83 88 51 www.pep64.org

Projet établissement Résidence Argia 2017-2022

54

Apprentissage du respect des locaux et des véhicules.	Informations sur la nécessité de respecter les équipements, locaux et véhicules. Rappel du règlement de fonctionnement.
---	--

Prestations 3 - Aider la personne accueillie et accompagnée au maintien et au développement de la vie sociale (participation sociale)

Prestations	Principaux principes opératoires (méthodes)
Aide à la sociabilité. Aide à la communication avec autrui.	Orientation vers des associations culturelles, de loisir et religieuses. Informations et explications sur l'utilisation des réseaux sociaux. Sensibilisation au respect de la différence et à la tolérance. Médiation. Informations sur les risques liés à certaines fréquentations.
Aide à l'accès à une vie amoureuse.	Informations et conseils sur les moyens de rencontrer d'autres personnes. Informations sur les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux. Conseils dans l'entretien d'une relation amoureuse. Conseils dans la façon de mettre fin à une relation amoureuse. Informations sur la sexualité. Orientation vers des professionnels ou des structures spécialisés. Sensibilisation à l'importance de s'assurer du consentement de son partenaire. Sensibilisation à l'importance d'exprimer son consentement ou son refus. Conseils et soutien dans la gestion de la rupture amoureuse. Orientation vers un professionnel spécialisé en soutien psychoaffectif.
Aide au respect des différences culturelles, religieuses et orientations sexuelles.	Informations sur les différences culturelles, religieuses et d'orientations sexuelles. Informations sur le cadre légal définissant le respect des différences culturelles, religieuses et d'orientations sexuelles.
Soutien psychologique. Aide au maintien du lien avec une personne malade.	Écoute. Réassurance. Orientation vers les professionnels spécialisés. Conseils sur les façons de maintenir un lien avec une personne malade. Organisation des modalités permettant au résident de rendre visite à une personne malade. Accompagnement physique.
Aide à la gestion d'un deuil. Aide au maintien du lien avec la famille du défunt.	Soutien et écoute. Informations sur les modalités de l'inhumation du défunt. Soutien psychologique et accompagnement physique aux obsèques et/ou sur le lieu de sépulture. Orientation vers les professionnels spécialisés.
Aide à la gestion des situations	Soutien et écoute.

conflictuelles.	Encouragement de l'expression du résident. Conseil dans la façon de résoudre un conflit. Médiation. Réassurance.
-----------------	---

Prestations 4 - Proposer à la personne accueillie et accompagnée un soutien psychologique et aider le développement personnel

Prestations	Principaux principes opératoires (méthodes)
Renforcement ou soutien de l'image de soi. Aide à l'acceptation de son corps.	Réassurance. Information sur le handicap. Informations sur les solutions adaptées à son handicap, notamment en matière d'accessibilité. Recherche de solutions adaptées à son handicap, notamment en matière d'accessibilité. Valorisation. Orientation vers un professionnel spécialisé.
Aide à l'accès à la communication adaptée.	Mise à disposition de supports de communication adaptée. Explication sur la façon d'utiliser les supports de communication adaptée. Adaptation des supports de communication adaptée. Stimulation à l'utilisation des supports de communication adaptée. Soutien à la formulation et à l'expression. Réassurance. Orientation vers des professionnels spécialisés.
Aide à l'identification et à l'expression de ses sentiments et ses émotions.	Écoute. Stimulation de l'expression et/ou verbalisation. Conseils dans la compréhension de ses émotions. Orientation vers des professionnels spécialisés. Réassurance.
Aide et stimulation à la demande d'aide.	Stimulation à la demande d'aide. Réassurance. Conseils dans la façon d'exprimer une demande.
Aide et stimulation à l'identification et l'expression de ses envies.	Stimulation à l'expression de ses envies. Conseils dans la façon d'exprimer ses envies. Orientation vers des professionnels spécialisés. Réassurance.
Aide et stimulation à l'identification et l'expression de ses besoins.	Stimulation à l'expression de ses besoins. Conseils dans la façon d'exprimer ses besoins. Orientation vers des professionnels spécialisés. Réassurance.
Aide et stimulation au fait de se repérer dans le temps.	Stimulation. Mise à disposition et adaptation de supports permettant le repérage temporel. Explications sur l'interprétation des supports permettant le repérage temporel. Mise en situation. Réassurance.
Aide à l'anticipation et à la projection.	Stimulation à l'anticipation. Informations sur les modifications dans l'organisation.

	<p>Informations sur les modalités de l'organisation. Conseils concernant la façon de planifier ses activités. Utilisation de supports permettant de planifier ses activités. Explications sur la façon d'utiliser les supports permettant de planifier ses activités.</p>
Aide à la gestion du changement.	<p>Informations sur le fonctionnement de l'établissement. Organisation d'une visite de l'établissement et des professionnels. Réassurance et soutien psychologique. Informations sur les différentes modalités d'hébergement et d'accompagnement, ainsi que sur les autres structures d'accompagnement. Conseils sur les démarches permettant d'accéder aux structures d'accompagnement. Conseils à la réalisation des démarches visant à quitter l'établissement.</p>
Aide au repérage dans les espaces et dans les déplacements.	<p>Développement et utilisation de supports. Présentation et explication de la façon d'utiliser les supports adaptés. Stimulation. Réassurance. Présentation des locaux de l'établissement. Développement d'une signalétique adaptée.</p>
Aide à la gestion des émotions	<p>Encouragement de l'expression des frustrations ou de ses pulsions. Soutien. Écoute. Réassurance. Orientation vers un psychologue.</p>
	<p>Écoute. Aide à l'expression de ses angoisses. Soutien, écoute et réassurance. Conseil et aide pour trouver des solutions techniques permettant d'être rassuré. Orientation vers un professionnel de santé et/ou un psychologue. Réassurance.</p>
Aide à la connaissance de son corps. Aide à l'accès aux pratiques auto-érotiques.	<p>Explications Informations ou rappel d'informations sur le fonctionnement de son corps. Conseils pour préserver son intimité. Informations sur les pratiques sexuelles (et les risques qui y sont liés).</p>
Aide la gestion du désir d'enfant. Aide à l'accès la parentalité.	<p>Informations sur les responsabilités liées à la paternité ou maternité. Informations des démarches à suivre lors de la grossesse. Informations et orientation vers les lieux d'information sur la grossesse. Informations sur la législation de protection de l'enfance. Informations sur les démarches liées à l'adoption. Orientation vers les professionnels spécialisés.</p>

Prestations 5 - Protéger la personne accueillie et accompagnée contre elle-même ou l'aider à se protéger contre elle-même

Prestations	Principaux principes opératoires (méthodes)
<p>Aide à contrôler son accès à la nourriture ou l'eau. Repas adaptés. Aide dans la prise d'un traitement visant à limiter ces conduites d'absorption massive de nourriture.</p>	<p>Soutien dans le respect des régimes alimentaires. Information et orientation vers des consultations et/ou structures de prise en charge adaptée. Soutien dans la prise d'un traitement visant à limiter ces conduites d'absorption massive de nourriture. Valorisation. Réassurance.</p>
<p>Aide à la limitation des conduites addictives. Aide à l'accès aux structures spécialisées dans les soins et l'accompagnement des personnes confrontées à une ou des addictions (CSAPA, CAARUD...).</p>	<p>Conseils. Stimulation et encouragement ou valorisation. Informations sur les structures spécialisées dans les soins et l'accompagnement des personnes confrontées à une ou des addictions (CSAPA, CAARUD...) et la façon d'y accéder. Organisation d'un ou de rendez-vous avec un ou des aux structures spécialisées dans les soins et l'accompagnement des personnes confrontées à une ou des addictions (CSAPA, CAARUD...). Accompagnement physique.</p>
<p>Aide à l'accès à un traitement visant à limiter les conduites autoagressives, autodégradations et automutilations. Aide à la prise du traitement visant à limiter des conduites autoagressives, autodégradations et automutilations.</p>	<p>Informations sur les risques liés aux conduites autoagressives, autodégradations et automutilations. Écoute. Surveillance. Valorisation. Accompagnement physique vers des consultations et/ou structures de prise en charge adaptée. Réassurance.</p>
<p>Aide à prendre conscience des dangers et des risques liés à certains comportements. Aide à la prévenir les comportements à risques.</p>	<p>Écoute. Informations et conseils permettant l'identification des dangers et des risques liés à certains comportements. Encouragement à l'expression et l'évaluation de la douleur. Conseils sur des façons de réagir face à un danger. Réassurance. Valorisation. Organisation de l'orientation vers un professionnel de santé ou un psychologue.</p>



Résidence ARGIA

7, route d'Arcangues - 64200 Biarritz

Tél.: 05 59 41 61 00 - Fax.: 05 59 24 11 94 - residence.argia@pep64.org